

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014061

Signataire : ABW/LT

Séance du Conseil Municipal du 17/04/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau - Désignation des élus représentant la Commune

EXPOSE :

Dans le cadre d'un projet global de requalification urbaine du quartier Cristino Garcia / Landy les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers ont décidé de se rapprocher afin d'y construire un groupe scolaire intercommunal.

Il a été convenu que les bâtiments et le terrain d'assiette de ce groupe scolaire appartiendraient en indivision aux deux communes. Ainsi, chacune des communes possède une quote-part indivise correspondant à la répartition fixée dans l'avenant à la convention cadre du 6 juin 2008 régissant les modalités globales de cette opération.

Afin de gérer cette indivision, la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) entre les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis en application des articles L 5212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est apparu comme étant la solution la mieux adaptée.

Ce Syndicat, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2012, a pour objet la gestion patrimoniale du groupe scolaire et de son terrain d'assiette qui lui sont mis à disposition par les communes. Il assure et prend en charge les grosses réparations, les travaux de rénovation ainsi que les travaux d'aménagement dans les bâtiments du groupe scolaire y compris le gymnase, et le paiement des impôts et taxes, le cas échéant.

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu que celui-ci soit administré par une Comité composé de cinq délégués par Commune, trois titulaires et deux suppléants, désignés par le conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L 5212-7 du CGCT.

Le choix du Conseil peut présenter ou tout citoyen réunissant les conditions pour siéger au Conseil Municipal.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les délégués titulaires suivants :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AVRIL 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 17 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 avril 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc, **Adjoint au Maire,**

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, KADDOURI Nourredine, Mme PEJOUX Claudine, **Conseillers Municipaux délégués,**

Mmes SIGNATE Rouguy, REDOUANE Wassila, M. WOHLGROTH Antoine, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. ROZENBERG Silvère, Mme MILLA Josiane, M. LE HYARIC Patrick, Mmes FAGARD Alice, RABAH Hana, MBONDO Thérèse, M. SANON Guillaume, Mmes LE MOINE Sandrine, YONNET Evelyne, ALVES Presilya, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, YAOU El Abbassia, M. MENIA Fayçal, Mme LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux,**

Excusés :

Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. PLEE Eric
M. SALVATOR Jacques
M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid
M. AIT BOUALI Omar

Représentés par :

Mme CHERET Magali
Mme DERKAOUI Mériem
Mme YONNET Evelyne
Mme VIGEANT Claire
M. LOGRE Benoît
Mme YAOU El Abbassia
Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. RABAH Hana.

Séance du Conseil Municipal du 17/04/2014

N° 114

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014061

Signataire : ABW/LT

OBJET : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau - Désignation des élus représentant la Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-5 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 portant création du Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau,

Considérant que conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu que celui-ci soit administré par une Comité composé de cinq délégués par Commune, trois titulaires et deux suppléants, désignés par le conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L 5212-7 du CGCT,

A la majorité des membres du conseil, le groupe " Aubervilliers avance en confiance" s'étant abstenu

DELIBERE :

DESIGNE en tant que délégués titulaires au sein du Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau :

- M. DAGUET Anthony
- Mme DERKAOUI Mériem
- M. MONINO Jean-François

DESIGNE en tant que délégués suppléants au sein du Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire Casarès-Doisneau :

- M. BENKHELOUF Boualem
- M. KARMAN Jean-Jacques

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER



Chouder

Reçu en Préfecture le : 23/04/2014
Publié le 23/04/2014
Certifié exécutoire le : 23/04/2014

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER



Chouder